

**Les Actualités**  
de la **CAPEB Puy-de-Dôme**  
*Spécial aides financières !*



30 avril 2026

■  À LA **UNE**

 **Axioris**  
EXPERT DU FINANCEMENT DE LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

**LorisENR devient Axioris**

**Une nouvelle identité, une ambition plus grande**

Cher(e) partenaire,

Il y a 10 ans, Loris ENR voyait le jour avec une mission claire : vous accompagner dans **la mobilisation du levier CEE dans le cadre de votre activité**. Grâce à votre confiance, nous avons évolué, relevé des défis de plus en plus ambitieux et étendu notre présence, notamment en Espagne.

Aujourd'hui, nous voulons franchir **une étape majeure** dans notre développement, en proposant **des solutions de financement diversifiées**, en prenant place sur **de nouveaux marchés**, en accompagnant toujours mieux votre transition énergétique. Et pour marquer cette volonté, **nous devenons Axioris**.

**Ce qui change :** Notre nom et notre identité visuelle. Axioris reflète notre ambition de proposer des financements et un accompagnement toujours plus adaptés à vos projets de transition énergétique.

**Ce qui ne change pas :** Une équipe engagée et exigeante, forte d'une expertise technique et réglementaire éprouvée, qui fait notre force depuis 2015.

## AIDES FINANCIÈRES

### **Primes CEE CAPEB - PAC fiches BAR TH 171 et 172**

Nous vous informons qu'une communication a été adressée le 24/04/2026 aux installateurs adhérents CAPEB concernés par des dossiers de Pompes à Chaleur (fiches BAR-TH-171 et BAR-TH-172).

L'objectif de cet envoi est d'expliquer l'application des nouveaux barèmes 2026 et de clarifier les raisons pour lesquelles certains dossiers n'ont pas pu être maintenus aux conditions tarifaires de 2025 (absence de signature de devis avant le 31/12/2025 ou défaut de recensement au 15/01/2026).

[Voir ci-joint.](#)



## Guide EDF et Axioris

**Guide EDF :** Vous retrouverez dans ce guide quelques infos concernant : [Télécharger ici.](#)

- la nouvelle période P6 dans laquelle nous nous trouvons depuis le 1er janvier 2026,
- le montant des primes depuis le 1er mars 2026
- Domofinance,
- Les contrôles : points non satisfaisants : PAC AIR EAU et ISOLATION

**Guide Axioris (Loris) :** document complet de modalités de calcul de surface à isoler ainsi que les checklist contrôle.

[Télécharger ici.](#)



### EDF - Prime cumulative de 1000€

A l'occasion de ses 80 ans, EDF déploie un programme ambitieux pour accélérer l'électrification des usages en France.

Cette initiative se traduit par une **prime forfaitaire supplémentaire de 1000€**, cumulable avec les aides existantes (**CEE, MaPrimeRénov**), pour **80 000 ménages aux revenus modestes et très modestes**.

Cette prime concerne **le remplacement d'une chaudière gaz ou fioul par une pompe à chaleur**.

Retrouvez toutes les informations utiles sur [jepasseelectrique](#)



## Contrat de partenariat EDF - signature

**RELANCE : encore beaucoup d'entreprises n'ont pas signé leur contrat de partenariat, ce qui implique que vous n'aurez pas vos reversions de primes, ni de suivi des dossiers en cas de soucis.**

Retrouvez [ici](#) le lien de « Prime Energie EDF » pour signer la nouvelle convention de partenariat pour la P6 (2026-2030). Ce lien est le même pour ceux qui souhaitent rentrer pour la première fois dans le dispositif.



## MaPrimeRénov'

Après un démarrage compliqué, marqué par une ouverture au 23 février puis une interruption brutale de plusieurs semaines, la plateforme semble enfin retrouver un fonctionnement plus fluide.

Cependant, depuis le 1er janvier 2026, deux types de travaux en monogeste ne sont plus éligibles : l'isolation des murs (par l'intérieur et par l'extérieur) ainsi que l'installation d'une chaudière biomasse.



## ECOPTZ (nouveaux formulaires depuis juillet 2025)

Quelques points essentiels à retenir :

Il n'y a pas d'obligation de déposer un dossier auprès de l'ANAH ou un CEE pour pouvoir bénéficier d'un ECO-PTZ. Obligation d'avoir un artisan RGE.

1. **Action de travaux unique** : financer un seul type de travaux (ex. : isolation des murs) -> 15 000 € (7 000 € pour les menuiseries)
2. **Bouquet de 2 travaux** : financer deux types de travaux combinés -> 25 000 € (travaux complémentaires ex. isolation + chauffage)
3. **Bouquet de 3 travaux ou plus** : financer trois types de travaux ou plus -> 30 000 €
4. **Rénovation globale** : améliorer la performance énergétique globale du logement -> 50 000 € (audit énergétique obligatoire)

[Télécharger le document concernant l'éco PTZ.](#)

[Télécharger le document concernant l'action unique ou petit bouquet de travaux.](#)



### Question TVA sur les PAC AIR-AIR

A la question posée : quel taux de TVA doit être appliqué pour la pose de PAC AIR/AIR à ce jour (*dans un local à usage d'habitation de plus de 2 ans*) ?

La loi de finances 2026 a été adoptée par 49.3 en précisant ceci :

« Le taux de **TVA de 5,50%** pour la rénovation énergétique des locaux à usage d'habitation de plus deux ans est élargi aux opérations de pose, installation, adaptation et entretien de **certaines pompes à chaleur air/air** ([article 92 de la loi de finances pour 2026](#)).

*Les pompes à chaleur air/air visées par ce taux doivent répondre à des critères de performance environnementale et de durabilité appréciées sur leur cycle de vie.*

**Un arrêté est donc attendu pour pouvoir appliquer ce taux de TVA de 5,5%.**

*Pour les PAC air/air ne répondant pas aux critères de cet arrêté et installées dans des locaux à usage d'habitation de plus de deux ans, à ce stade l'application du taux de TVA de 20% pour l'équipement et de 10% pour la pose est maintenue (article 30-00 A de l'annexe 4 au CGI). «*

Donc, tant que l'arrêté n'a pas été publié on se doit d'appliquer les taux de TVA suivants :

- 20% sur l'équipement
- 10% sur la pose

L'ART DE NE PAS SE TROMPER



2 Rue Félix Mézard, CS 80061

63019 Clermont-Fd Cedex 2

.....

Tél : 04 73 25 71 71

[capeb63@capeb63.fr](mailto:capeb63@capeb63.fr)



*Si vous souhaitez vous désinscrire de la lettre d'informations de la CAPEB Puy-de-Dôme, [cliquez ici](#).*